

Chapitre 3 - L'essor de la ville pendant le Grand Siècle de Saumur

Pendant les années 1589-1685, Saumur connaît un essor spectaculaire. Cependant, le déclin des décennies suivantes prouve à quel point cette prospérité était fragile.

Une base longtemps solide, la fonction de capitale militaire

En dépit de son aspect fastidieux, l'énumération des divers titres et emplois du pouvoir local révèle l'ampleur et la variété de ces fonctions dirigeantes.

Au premier chef, Saumur apparaît comme une place militaire puissamment fortifiée. Même si l'enceinte de la Croix Verte est démantelée en 1622, les défenses de la citadelle sont renforcées sous Louis XIII. Aussi, le gouverneur vient-il au premier rang dans le protocole hiérarchique. Ce « gouverneur pour le roi » a succédé aux anciens capitaines ; son titre est partiellement usurpé au temps des guerres de religion. Mais la situation se stabilise le 15 avril 1589, quand Florent Guyot, sieur de Lessart, «gouverneur du château et bastille de Saumur», cède la place à Philippe Duplessis-Mornay, qui la tient jusqu'en 1621. Le 24 mai suivant, est créé en faveur de ce dernier le « gouvernement particulier de Saumur et Pays saumurois », qui est détaché de l'Anjou. Son ressort correspond à celui de l'ancienne sénéchaussée : il s'étend très loin vers le sud, jusqu'à Richelieu et Mirebeau ; pour des raisons militaires, il est même augmenté de plusieurs paroisses dans la région de Bourgueil. Joignant à son titre celui de lieutenant général, Duplessis-Mornay est le véritable maître du Saumurois.

Après une période transitoire, la charge est occupée de 1626 à 1650 par le maréchal Urbain de Maillé-Brézé, beau-frère de Richelieu et en outre, gouverneur de l'Anjou. Ensuite, elle passe dans la famille de Comminges, dont les membres successifs résident à la cour. Progressivement, le titre devient honorifique et avant tout financier.

Le commandement militaire effectif est exercé par des subordonnés, tenus de résider sur place :

- le « commandant de la ville, château et ressort de Saumur » est le véritable chef, portant le titre de « lieutenant de Roi », distinction assez rare, accordée aux chefs des places royales. Dans les cérémonies à caractère militaire, le commandant occupe le premier rang (derrière le gouverneur, qui est rarement présent, mais devant les officiers de justice), par exemple, lors des *Te Deum*. Mais il passe derrière ces derniers dans les célébrations civiles, par exemple, la rentrée judiciaire ;
- il est assisté par un major, en général, un vieux soldat ; un aide-major apparaît parfois ;
- plusieurs capitaines les assistent, en particulier, un capitaine de la Bastille, qui commande la petite garnison installée dans une tour construite à l'entrée du pont de la Croix Verte.

La place de Saumur est servie par une garnison assez étoffée. Même si Duplessis-Mornay n'a pas obtenu les 364 hommes prévus par l'Edit de Nantes, il dispose néanmoins de six compagnies vers 1591, au temps des derniers combats contre la Ligue. Les effectifs fondent ensuite : en 1615, ils tombent à 66 soldats au château et à 100 hommes à la Croix Verte ; un rôle de 1618 n'énumère plus que 84 soldats.

Quand il est gouverneur de Saumur, le maréchal de Maillé-Brézé dispose au château d'une troupe de 92 hommes, selon les soldes versées en 1643. Les « gardes du gouverneur » ne se contentent pas de surveiller les entrées du château et le passage des ponts ; disposant de chevaux, ils font de grandes tournées répressives sur tout le territoire du gouvernement. Leurs méthodes brutales sont approuvées et les curés de campagne réclament leur venue, car ils traquent les bandes d'errants, les horsains sans aveu qui sont la hantise des ruraux isolés. Le capitaine des gardes fait double emploi avec le prévôt des maréchaux, implanté d'abord à Saumur, avant de passer à Chinon, qui commande une toute petite troupe chargée d'assurer l'ordre dans le plat pays.

Une seconde base, la capitale judiciaire et financière

Saumur est également le siège de nombreux tribunaux. Le tribunal de la sénéchaussée est présidé par le sénéchal ou président-sénéchal, qui est un personnage important. Il contrôle tous les services royaux, il juge au civil et au pénal, il tranche en appel des juridictions inférieures, il commande le corps municipal avec le titre de « maire perpétuel ». Même s'il a perdu ses anciennes fonctions militaires, il arbitre tous les différends entre nobles, étant toujours noble lui-même. Il est assisté par plusieurs magistrats : un lieutenant particulier, qui peut le suppléer et qui intervient dans les contentieux privés ; un lieutenant général criminel, qui peut ordonner des poursuites, tout comme le procureur du Roi, et qui instruit le dossier des délinquants ; à partir de 1699, un lieutenant général de police, responsable de l'ordre public. Ces magistrats de haut rang sont entourés par un abondant corps de robins ; le procureur du Roi déclenche des poursuites, quand les intérêts de la couronne ou l'ordre public sont menacés ; l'avocat du Roi défend les droits surtout financiers de la couronne. Des conseillers au tribunal, habituellement au nombre de trois, et des assesseurs participent aux jugements, avec l'assistance d'enquêteurs, de greffiers et de sergents.

À un rang inférieur, la prévôté, réduite à la ville et à quelques paroisses voisines, connaît des cas de petite délinquance. Elle arbitre aussi les conflits entre roturiers ; n'oublions pas que sous l'Ancien Régime, on est jugé selon sa condition et non selon son délit. Très puissant au Moyen Âge, le prévôt a perdu de sa superbe. Son tribunal se réduit à un juge-prévôt ou président-prévôt, un lieutenant ou un assesseur et un greffier.

Les officiers de finance sont bien plus nombreux. Saumur est le siège d'une élection, circonscription fiscale plus petite que la sénéchaussée et correspondant à peu près aux environs de la ville et aux régions d'Allonnes, de Bourgueil, de Gennes et de Doué, au total 85 paroisses. L'élection est dirigée par un président, assisté parfois par un deuxième président et par des élus, au nombre de six à la fin du XVI^e siècle, par un procureur et un avocat du Roi, par un contrôleur ancien et un contrôleur alternatif, un greffier, six receveurs, six sergents et un clerc. C'est un tribunal qui tranche sur tous les problèmes relatifs aux plus anciens impôts, c'est-à-dire les aides frappant les boissons, les vingtièmes sur le montant des ventes, les droits sur les poids et mesures, les tailles sur le revenu estimé des foyers et enfin les traites sur la circulation des marchandises. Comme ces affaires d'impôts suscitent un énorme contentieux, un tribunal des aides vient s'ajouter tardivement et fait naître quelques charges supplémentaires.

Saumur est aussi le siège d'un grenier à sel, qui reçoit et répartit le sel du devoir : deux grenetiers, deux contrôleurs, un mesureur, un greffier et quatre sergents. En complément, des offices de mesurage et contremesurage du sel apparaissent avec des effectifs équivalents. Comme ce sel, taxé à des prix très lourds dans les pays de grande gabelle, suscite une intense contrebande sur les frontières de la Bretagne et de l'Anjou, le grenier de Saumur joue aussi un rôle de tribunal et, en 1664, il installe dans la tour Grenetièvre sa prison spécialisée (son action répressive va s'accentuer au XVIII^e siècle).



La tour Grenetièvre.

© Archives municipales de Saumur

Les fonctions municipales offrent peu d'emplois : un maire perpétuel, qui est le sénéchal, un procureur syndic à l'Hôtel de Ville, un receveur des deniers communs, un procureur et un avocat du Roi, deux échevins choisis pour trois ans, l'un par la magistrature, l'autre par les marchands, enfin, quatre

offices de capitaines des compagnies bourgeoises, quatre gardes de ville, deux trompettes et deux tambours.

De nombreuses autres fonctions officielles apparaissent, sans que leur nécessité soit évidente, par exemple, le garde de l'artillerie du château (trois canons offerts par Richelieu) ou bien, les jurés crieurs d'enterrements.

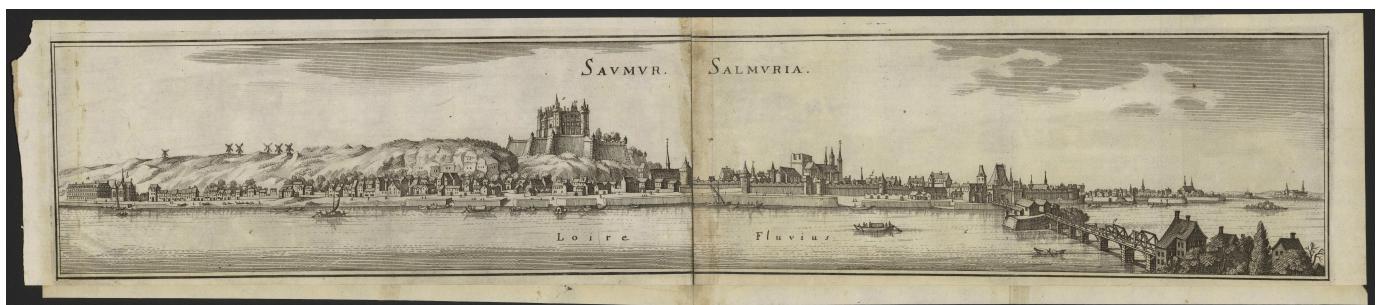
Tous ont acheté leur office et, en général, l'ont rendu héréditaire en payant la paulette. Au reste, ces offices, déjà pléthoriques et dont le nombre flambe à la fin du XVII^e siècle, ne valent pas très cher et leur valeur va en baissant. Leur rapport est très modeste : 420 livres de gages annuels pour le sénéchal, une centaine pour la plupart des officiers et parfois rien du tout. Les épices correspondant aux actes effectués sont bien plus importantes. De plus, ces titres et ces fonctions permettent d'échapper à de nombreux impôts et ils constituent les étapes obligées d'une ascension sociale.

Pour être complet sur les milieux liés à la fonction de capitale, ajoutons une douzaine de notaires royaux dans Saumur, une douzaine d'autres dans le ressort, quelques notaires apostoliques spécialisés dans les affaires ecclésiastiques, ajoutons encore un nombre plus élevé de procureurs et d'avocats, qui bien souvent jouent un rôle dans les justices seigneuriales, nous atteignons une centaine d'hommes de guerre et d'hommes de loi ou de finance qui tiennent le haut du pavé dans Saumur. Presque tous, ils possèdent une terre dans les environs, parfois un hameau et son terroir, parfois une métairie, parfois quelques arpents cultivés. Ils s'en disent seigneurs, ce qui leur donne un air de noblesse. En général, ils se retirent dans leur « campagne » afin de surveiller les récoltes. Ainsi, la ville se vide de ses notables à l'époque des induces des métives (des moissons) du 15 juillet au 8 août et surtout à l'époque des grandes induces correspondant aux vendanges, du 8 septembre au 12 novembre. Les relations sont étroites entre la ville et sa campagne périphérique. Or, ces campagnes sont décrites comme prospère au milieu du XVII^e siècle.

La domination sur les campagnes périphériques

Au nord, dans la Vallée, se développe une polyculture intensive, mélangeant les planches de céréales, de légumes, de lin, de chanvre, alternant avec des rangées d'arbres fruitiers et de vignes grimpantes disposées en treilles. Ce jardin, remarquablement aménagé, proche de la *coltura promiscua* italienne, renforcé par un fort élevage de basse-cour, fait l'admiration des voyageurs. La paroisse de Saint-Lambert-des-Levées dépasse 3 000 habitants vers 1600-1620. Cependant, cette prospérité n'est pas constante, car elle est gravement perturbée par des épidémies de peste, par des désordres climatiques et par de dramatiques inondations de la Loire.

Au sud du fleuve, le coteau se spécialise progressivement dans la vigne. Aux anciens clos, en monoculture et produisant un vin blanc de qualité capable de supporter la mer, s'ajoute un vignoble planté en foule dans un système de polyculture, donnant en abondance un vin médiocre pour la consommation quotidienne. Les quantités produites augmentent encore à la fin du XVII^e siècle, quand apparaissent des rangées de treilles soutenues par des arbres fruitiers, usage adopté d'abord par des petites gens sur les vignobles de Nantilly et de Varrains.



Saumur, rive gauche de la Loire, *Topographiae Galliae*, Francfort, éd. Caspar Mérian, 1657.
© Archives municipales de Saumur, 9Fi33

Le vin et les eaux-de-vie représentent la plus forte exportation du Saumurois. Un compte de 1608 évoque les impressionnantes trains de gabares portant plus de cent busses destinées aux Pays-Bas ou à l'Angleterre. Dans l'autre sens, des convois de vins médiocres et d'eau-de-vie remontent la Loire vers Orléans. Cet important commerce de vin profite particulièrement aux notables de Saumur, qui sont propriétaires des meilleures vignes, le clos des Oratoriens à Saint-Cyr-en-Bourg fixant les cours de référence.

Le centre commercial

La remarquable convergence des grandes routes vers Saumur s'explique par l'importance historique des ponts, longtemps les seuls entre les Ponts-de-Cé et Tours. Le passage du fleuve a tenu une place considérable dans le développement de la ville et dans son étirement perpendiculaire à la Loire. Il convient cependant d'apporter un correctif : au XVII^e siècle, les ponts sont en mauvais état et souvent remplacés par des bacs. L'écoulement des eaux dans le grand bras méridional devient plus impétueux ; il détruit des îles et surtout en mars 1615, lors d'une inondation exceptionnelle qualifiée de « Déluge de Saumur », il emporte les tabliers des anciens ponts médiévaux. L'abbaye de Saint-Florent, propriétaire du passage du fleuve, s'avoue incapable de rétablir les ponts et, en 1624, elle transmet ses droits aux habitants de Saumur, qui se déclarent tout aussi impécunieux et qui obtiennent la prise en charge par les deniers royaux. Des entrepreneurs trop téméraires lancent le chantier d'un grand pont de pierre à huit arches, financé par les trésoriers de Tours et adoptant un tracé en biais. Trop lourd et reposant sur des fondations n'atteignant que quatre pieds au-dessous des étages, le nouveau pont se fissure dès son achèvement en 1643. À partir de 1647, les ingénieurs se contentent de poser des traverses de bois sur les piles survivantes de l'ancien pont, complété par des piles intermédiaires. Les « Grands Ponts de Bois » exigent des travaux permanents, mais ils remplacent les bacs pendant une soixantaine d'années.

Finalement, ils sont endommagés par les crues de 1707 et de 1711, puis par la débâcle des glaces de février 1716. En 1729, l'ouvrage est déclaré irréparable.

La grande traversée dans le sens nord-sud est donc affectée par ces déficiences des ponts, mais, dans l'autre sens, l'axe ligérien reste constamment actif. À défaut de grand port central, neuf petites cales spécialisées accueillent les bateaux sur les deux rives du bras méridional et deux autres sur les bras septentrionaux. D'après une statistique fragmentaire de 1608, environ 1 300 bateaux ou trains de bateaux passent sous les ponts de Saumur au cours de l'année, soit trois à quatre par jour. Mais cette moyenne est peu significative, car les périodes de faible navigation, pendant les basses eaux d'été et pendant les crues et les glaces d'hiver, alternent avec les fortes reprises du printemps et de l'automne. De forts convois spécialisés dans le vin (à la descente et à la remontée) et dans le sel (à la remontée seulement) alternent avec des chalands polyvalents qui déclarent des marchandises très diversifiées, des céréales, des épices, du foin, des oranges, de la cassonade, des pruneaux, de la quincaillerie ou encore des draps. Ces bateaux, en général isolés, font des livraisons à l'échelle régionale ou bien font de la vente ambulante dans chaque port. Les bateaux passant à vide pour rejoindre leur port d'attache sont plutôt rares, chaque marinier s'efforçant de trouver une cargaison secondaire à transporter. D'autres gabares sont spécialisées dans le transport du bois et des matériaux de construction, le tuffeau en particulier. Très différents, les coches d'eau assurent souvent les déplacements des voyageurs.

Sûrement plus actif que le commerce routier, le trafic sur la Loire et ses affluents progresse-t-il au cours du XVII^e siècle ? Plusieurs éléments incitent à conclure à un déclin. Les commerçants hollandais, si actifs au début du siècle, disparaissent à la fin. Le commerce du vin, analysé par les contrôleurs généraux des finances, va en déclinant en raison de la lourdeur des taxes ; malgré quelques suppressions, il subsiste, en 1725, 77 péages sur le fleuve depuis sa source jusqu'à son embouchure. Le « trépas de Loire », prélevé entre l'Anjou et la Bretagne constitue une véritable barrière. En gros, les quantités de vin ont chuté au quart de ce qu'elles étaient à la fin du Moyen Âge ; seuls, les blancs de haute qualité sont désormais transportés par voie d'eau. Les redevances portant sur les quantités sans tenir compte des prix, les vins médiocres ne peuvent plus être vendus au loin ; ou bien, ils sont bradés sous forme d'eau-de-vie.

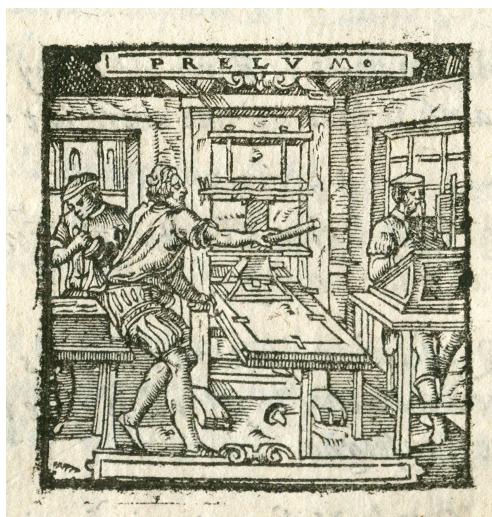
La « Communauté des Marchands fréquentant la Rivière de Loire et fleuves descendant en icelle », née à Saumur au XIV^e siècle, continue à regrouper les plus importants négociants de la place. Elle assure le balisage des cours d'eau et elle négocie à grand peine l'allègement de certains péages. Le déclin de cette association, qui a fixé son siège à Orléans, entraîne la naissance, à Saumur, de petites communautés locales étroitement spécialisées. La plus influente, les « Marchands réunis », obtient des

lettres patentes le 20 août 1661 ; elle regroupe les marchands de draps associés aux droguistes. Elle s'avère étroitement procédurière et de plus en plus fermée, tout en jouant un rôle municipal en pourvoyant un poste d'échevin.

Anciens métiers urbains et activités nouvelles

La gamme très diversifiée des métiers exercés dans la ville est caractéristique des milieux urbains, par exemple, les perruquiers, les éperonniers, les étuvistes... Parmi ces «métiers mécaniques», quatorze ont pu obtenir des lettres patentes qui leur permettent de s'organiser en jurandes. Parmi eux, les bouchers pratiquent un strict *numerus clausus* et forment des dynasties familiales puissantes et riches. Cependant, la majorité des communautés de métiers regroupent des petites gens en trop grand nombre et souvent sans travail, qui défendent avec hargne leurs apparents priviléges. Les cordonniers, qui ne peuvent travailler que du cuir neuf, surveillent les savetiers, qui doivent utiliser des matières usagées ; ils engagent des poursuites également contre les corroyeurs, qui doivent se contenter d'apprêter les peaux, et contre les fripiers, qui importent à bon marché des chaussures de l'extérieur.

À côté de ces métiers anciens, de nouvelles activités apparaissent au XVII^e siècle. L'imprimerie débute en 1600 avec l'installation de Thomas Portau ; elle prend un extension exceptionnelle, si bien qu'au total 20 imprimeurs et 6 libraires-éditeurs exercent à Saumur au cours du siècle.



Atelier d'imprimerie. *Traité des religions*, Moyse Amyrault, éd. Jean Lesnier, 1652. © Médiathèque Saumur Val de Loire

En lien avec l'essor du pèlerinage des Ardilliers, de premiers patenôtriers, des faiseurs de chapelets, apparaissent au début du XVII^e siècle et se concentrent dans le quartier de Fenet, alors en pleine expansion. En 1665, 101 foyers du faubourg travaillent à la fabrication d'objets liés au pèlerinage, ce qui représente près de 400 personnes si l'on ajoute l'épouse et les enfants. Ils ne sont pas tous patenôtriers ; des baguiers fabriquent des anneaux, des lapidaires taillent les pierres fines, des fondeurs coulent des objets en cuivre et frappent des médailles au marteau. Cet artisanat utilise un outillage rudimentaire ; il écoule sur place l'essentiel de sa production et il s'effondre dans le dernier quart du XVII^e siècle avec le déclin du pèlerinage des Ardilliers.

Heureusement, les artisans de Fenet savent aussi fabriquer d'autres articles, des chapelets originaux, en os, en nacre ou en ivoire, des médailles émaillées et surtout une grande variété d'objets de quincaillerie en cuivre : des cloches, des chenets, des robinets, des chantepleures (entonnoirs à longs tuyaux pour le filtrage du vin), des boutons, des anneaux pour les rideaux, des baignoires, des alambics et encore dans le domaine du culte, des croix, des bénitiers, des encensoirs. Dans le troisième quart du XVIII^e siècle, ces activités, qui ne sont plus liées à un pèlerinage local, mais au savoir-faire des artisans saumurois, sont relancées par les marchands réunis, qui écoulent ces produits dans tout le grand Ouest et même en Espagne et en Italie.. Le quartier de Fenet connaît alors une reprise d'activité qui s'essouffle dans la dernière décennie de l'Ancien Régime.

Le marchand hollandais installé à Nantes, René Tinnebac (ou Tinnbac) fait construire en 1669-1670 une raffinerie de sucre sur le port Saint-Nicolas, légèrement en aval de l'église. L'entreprise connaît quelques années de prospérité ; elle emploie seize personnes en 1673, surtout des protestants étrangers. Elle décline avec la Révocation de l'Edit de Nantes et le tarissement du commerce sur la Loire, tout en vivotant jusqu'en 1758. Une seconde raffinerie est fondée dans l'actuelle rue de la Monnaie par les frères Martin en association avec le négociant nantais Jean-Baptiste Sarrebourg du Larry. L'entreprise fonctionne, plutôt mal, dans les deux premières décennies du XVIII^e siècle. Encore une fois, on constate que la plupart des activités nouvelles sont liées au trafic sur la Loire et entretiennent des liens étroits avec le négoce nantais.

Les flux de voyageurs et l'académie d'équitation

La présence de l'Académie protestante, l'agrément de la ville et sa position sur l'axe de la Loire font de Saumur un centre de séjour très fréquenté par les étudiants, qui en font une étape courante dans leur grand voyage d'études, la « *peregrinatio academica* ». Ces visiteurs ont laissé de nombreux témoignages intéressants, en particulier le strasbourgeois Élie Brackenhoffer, les frères Kerr, deux aristocrates écossais, ou les artistes hollandais Lambert Doomer et William Schellinks. De jeunes nobles allemands s'installent avec une suite nombreuse. Ces passages fréquents de touristes et de pèlerins favorisent l'éclosion des hôtelleries (au nombre de 42 en 1650). D'autres voyageurs prennent pension chez l'habitant. Certains suivent les cours de l'Académie protestante, tel William Penn, qui écoute les leçons de Moyse Amyraut pendant près de deux ans.

D'autres préfèrent les activités moins austères que leur proposent des maîtres d'exercices : pour l'année 1644, deux maîtres d'équitation, deux maîtres de danse, deux maîtres de langues (sans doute d'italien et de français), un maître d'armes et un mathématicien. Ces enseignants exercent dans des locaux que leur prête la ville, trop heureuse de favoriser le séjour des étrangers et qui finira par transformer l'académie en institution municipale à partir de 1680 (mais sans aucun rapport structurel avec l'Académie protestante). La façon de se tenir à cheval et les exercices de haute école tiennent une place croissante dans l'établissement qui est qualifié « d'Académie d'équitation » à la fin du siècle. Le premier écuyer connu est Monsieur de Jolivoix, que Duplessis-Mornay cite dans son testament, sans en parler par ailleurs. Le manège fonctionne de façon satisfaisante à partir de 1668, quand il est dirigé par Pierre Gautier de Saint-Wal, puis par Lessigny de Maliverné. Mais il tombe en crise aussitôt après et il n'a connu une certaine réputation que pendant une dizaine d'années. C'est cultiver un mythe que d'en faire le glorieux ancêtre des Carabiniers de Monsieur et de l'École de cavalerie.

Une flambée démographique pendant un siècle

Dans les dernières années du XVI^e siècle, avant l'installation de Duplessis-Mornay, l'agglomération saumuroise est de taille fort modeste et, à partir de divers recoulements, on peut l'estimer aux environs de 8 000 habitants, pas davantage. Avec l'arrivée d'une population protestante de plus de 1 500 personnes, avec l'afflux massif d'habitants des paroisses rurales, en général de confession catholique, avec une relative prospérité économique et la naissance d'activités nouvelles, la population connaît une flambée spectaculaire, surtout dans les années 1630-1650 ; elle dépasse les 13 000 habitants en 1670.

Cette expansion n'est pas due à l'accroissement naturel (la grande peste de 1624-1627 cause même des pertes sévères), mais à des flux massifs d'arrivants, surtout catholiques. La population réformée, qui n'est pas revigorée par les apports des campagnes périphériques, chute même légèrement à partir de 1640, si bien que vers 1670, elle ne représente plus qu'un vingtième de la population totale.

Des constructions de prestige

La flambée temporaire de la population et une relative prospérité engendrent une fièvre bâtieuse bien perceptible dans la première moitié du XVII^e siècle. L'espace urbanisé ne s'étend guère sur le plan topographique, à l'exception du long faubourg de Fenet qui s'étire désormais jusqu'à la Maison de l'Oratoire, formant une façade continue sur le côté de la rue longeant le coteau. Dans les autres faubourgs, encore à demi-campagnards, l'implantation de vastes enclos religieux vient renforcer l'urbanisation ; les couvents s'installent deux par deux, les capucins et la Visitation sur les Ponts, la Fidélité et le collège des oratoriens dans le faubourg Saint-Nicolas, les ursulines et les récollets à Nantilly. Dans la ville ancienne, les vastes jardins disparaissent au profit de constructions nouvelles ; l'îlot situé entre les actuelles rues du Portail-Louis et de la Petite-Douve est urbanisé. Surtout, le tuffeau remplace le bois, ainsi que le note Brackenhoffer en 1644 : « les maisons de la petite ville sont pour la plupart vieilles et en bois ; mais on les démolit l'une après l'autre et on les rebâtit en pierre ». Ainsi, la rue du Temple et la Grande-Rue se couvrent d'élégants hôtels particuliers appartenant en général à des familles catholiques, alors que les notables protestants construisent plutôt dans les rues du Puits-Neuf et de la Petite-Bilange. Grand voyageur, Balthasar de Monconys admire aussi Saumur, « ses beaux murs de pierre de taille et tous ses bâtimens couverts d'ardoise » (*Voyages de Mr de Monconys...*, t. 1, 1645, p. 16).



Chapelle Notre-Dame des Ardilliers et la Maison de l'Oratoire,
photo Roger Henrard, 1956 © Archives municipales de Saumur, 13Fi39

L'esprit de la Contre-Réforme nous laisse quelques monuments religieux aux proportions majestueuses : la Maison de l'Oratoire et la chapelle Notre-Dame des Ardilliers, remodelées en plusieurs étapes de 1619 à 1696 ; le couvent Sainte-Marie de la Visitation et son église à rotonde inspirée par celle des Ardilliers ; enfin, la façade occidentale de l'église Saint-Pierre, reconstruite selon les règles du classicisme romain. Par la solennité de ces réalisations, Saumur s'affirme toujours comme une capitale.